28 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 28 mai 2025 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin	Sylvain Denis	Serge Sayeur
Réal Champagne	Alain Prévost	

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice

Notez que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h 20 à 18 h 30

Informations :
M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2025-05-044
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance
-Aucune assistance

Informations :
Demande verbale : permis émis
-Kabane Rose, Laniel, installation d'une roulotte non permanente
-Chuck Ivey, Baie Dorval, mur quadrillé (20 pi) sur son quai
-Chris Englund, lac Kipawa, brûlage de branches
-Craig Rogers, Baie Dorval, installation septique
-Jacques Girard, Baie Dorval, surface du quai existant
-Glenda Decker, Laniel, puits
-James West, Baie Dorval, quai en aluminium usagé

2025-05-045
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2025
Il est proposé par Serge Sayeur
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2025-05-046
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois d'avril 2025 au montant de
36 969.67$

2025-05-047
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 17 461.41$ pour la période du 1er au 28 mai 2025.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 29 mai 2025

_____
Susie Trudel, directrice générale

Informations :
Suite à la résolution 2025-04-041 concernant la fin de mandat d'un membre du conseil, la MRC, a entériner la décision du conseil en suspendant le conseiller no 1 de ses fonctions au sein du Comité municipal de Laniel pour le reste de son mandat, en date du 27 mai 2025.

2025-05-048

ADOPTION DU MODÈLE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE À RETENIR POUR LE TNO LANIEL

CONSIDÉRANT qu'à la suite à la présentation du comité de sécurité civile lors de la réunion privée du Conseil de la MRC, le 30 avril 2025, plusieurs modèles d'organisation territoriale ont été proposés pour la gestion de la sécurité civile, incluant un modèle centralisé, un modèle sectoriel, un modèle hybride et le statu quo ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit prendre position sur le modèle de gestion de la sécurité civile qui correspond le mieux à ses besoins et à ses réalités territoriales ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit faire connaître sa décision au plus tard le

6 juin 2025 afin de permettre la compilation des positions municipales et de soumettre un rapport consolidé au Conseil de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Denis
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil municipal du TNO Laniel statue sur le modèle ou scénario de gestion de la sécurité civile à adopter parmi les options proposées soit l'option hybride.

- **DE TRANSMETTRE** la position du conseil municipal au plus tard le 6 juin 2025 à la MRC de Témiscamingue pour permettre la compilation des positions municipales.

La MRC de Témiscamingue présentera un rapport consolidé des décisions municipales lors de la séance ordinaire de juin 2025.

2025-05-049

APPUI POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : PROJET DE PARTAGE D'UN CONSEILLER EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que la sécurité civile constitue une responsabilité essentielle des municipalités locales, en vertu de la législation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite soutenir et professionnaliser la gestion de la sécurité civile sur l'ensemble de son territoire, notamment en offrant un accompagnement transversal aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette ressource aura pour principales responsabilités la gestion et l'actualisation des ententes, la mise à jour des ressources, la coordination de la formation, le suivi des missions et exercices, ainsi que l'appui au déploiement lors d'événements ou de simulations;

CONSIDÉRANT que la ressource n'a pas pour objectif de se substituer à l'obligation légale des municipalités, mais vise plutôt à offrir un accompagnement méthodologique, administratif et technique, afin de faire de la sécurité civile une priorité partagée et mieux outillée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue déposera une demande au Fonds Région Ruralité, volet coopération intermunicipale, afin d'obtenir un financement sur trois ans pour ce poste, avec une contribution partagée entre la MRC et les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette approche s'inspire du modèle éprouvé du conseiller en santé et sécurité au travail, ayant permis une consolidation durable de l'expertise au sein du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Sayeur
et résolu à l'unanimité

- **QUE** le TNO Laniel appuie la démarche de la MRC de Témiscamingue visant à déposer une demande de financement au Fonds Région Ruralité, volet coopération intermunicipale, pour l'embauche d'un(e) conseiller(ère) en sécurité civile intermunicipal(e) pour une période de trois ans.

- **QUE** la Municipalité s'engage à participer au partage des coûts de cette ressource, selon les modalités qui seront convenues avec la MRC et les autres municipalités participantes.

- **QUE** la Municipalité reconnaisse que la ressource viendra en appui et en complémentarité à ses obligations légales en matière de sécurité civile, sans s'y substituer et qu'elle est d'accord à la consolidation de la ressource à long terme.

- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue pour fins de suivi.

2025-05-050
Suite à la résolution 2025-04-038 concernant un règlement pour les fournaises ou chaudières extérieures sur le territoire de Laniel, tel que demandé, la MRC nous a fait parvenir un projet de règlement.
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que le conseil accepte le projet de règlement de la MRC concernant les fournaises ou chaudières extérieures. Ce règlement entrera en vigueur à partir du 18 juin 2025.

Information
Suivi de dossier : la directrice rappelle au conseil qu'il y aura une rencontre d'information et de consultation sur le projet Onimiki samedi le 7 juin prochain à 10 h à la salle municipale.

2025-05-051
Considérant que la personne en charge des travaux publics/transport pour notre Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) va prochainement déménager;
Considérant qu'une demande à été faites à l'un de nos employés (Daniel Demers) pour le remplacer et qu'il a accepté;
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que le conseil est d'accord pour inclure Daniel Demers dans notre OMSC comme substitue au travaux publics/transport.

2025-05-052
États financiers du Comité Municipal de Laniel au 31 décembre 2024
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
Que le conseil est d'accord pour accepter les états financiers du CMLI au 31 décembre 2024 présentés par la firme Daniel Tétreault, CPA inc.

Informations :
La directrice informe le conseil qu'une entente a été conclu avec la Ville de Témiscaming pour les services d'un opérateur en eau pour notre puits artésien.
Cet opérateur prendra les échantillons d'eau aux fréquences exigées, fera les demandes d'analyse au laboratoire et fera les suivis auprès du ministère de l'Environnement.
Le coût pour cet opérateur sera en moyenne de 835$ par mois pour une durée de 4 mois.
Il y aura également les factures du laboratoire à payer.

Informations :
La directrice informe le conseil qu'elle a pris contact avec notre nouvelle ressource en urbanisme de la MRC pour savoir le fonctionnement de leur méthode de travail.

2025-05-053
Considérant que la ressource en urbanisme de la MRC nous suggère de faire passer le règlement sur la dégradation du paysage;
Considérant que nous avons reçu un modèle du règlement de sa part;
Considérant que ce règlement est déjà en vigueur dans plusieurs municipalités du Témiscamingue;

Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord avec le règlement proposé.
Que le conseil est d'accord pour que le montant de la taxe si le règlement n'est pas respecté soit de 1000$ qui sera mis sur le compte de taxe du contrevenant.
Que ce règlement sur la dégradation du paysage s'applique au village de Laniel, à la Baie Dorval et la Baie McAdam.
Que ce règlement soit appliqué sur ce qui est visible du chemin (du ski, Smith, Vieux Chemin), la route 101, l'ensemble des chemins de la Baie McAdam et de la Baie Dorval et ce qui est visible sur l'ensemble du lac Kipawa sur notre territoire.

Informations :
Suivi de dossier : terrain à louer pour conteneur
Suite à une discussion avec une conseillère aux affaires territoriales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, elle nous informe que pour louer ce terrain qui est à vocation publique, le Comité Municipal devra passer par plusieurs étapes pour rendre la location conforme.
Une rencontre avec le propriétaire sera organisée pour savoir s'il veut continuer les démarches.

Informations :
Suivant les normes de l'Environnement, la motoneige qui s'est retrouvé au fond du lac cet hiver devra être enlevée.
Un conseiller nous avise que le propriétaire a déjà prévu de faire enlever la motoneige par un plongeur certifiée d'ici quelques semaines.

Informations :
Demande de promotion par le journal le Reflet : refusé

Informations :
La directrice informe le conseil que nous avons reçu une subvention de 530$ pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec.

2025-05-054
Terrain en location sur le chemin du ski
Considérant que M. Dufault de la MRC nous a informé que si nous voulons mettre d'autres terrains au tirage, nous pouvons le faire soit à l'automne 2025, 2026 et 2027.
Considérant qu'après 2027, les terrains non mis au tirage seront perdus.
Considérant qu'il reste encore 12 terrains de disponibles.
Considérant que les propriétaires des 5 terrains qui ont été acquis en 2023, n'ont fait aucune construction ou aménagement de terrain;

Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu à la majorité
Que pour l'automne 2025, le conseil ne désire pas ouvrir de nouveaux terrains sur location.

Informations :
La directrice informe le conseil qu'il y aura une réunion Teams mardi le 3 juin prochain organisé par la Direction régionale de la sécurité civile.
Thème de la rencontre incendie de forêt – préparation municipale

Informations :
La directrice mentionne qu'il serait bon de faire une demande à la MRC pour faire inspecter les pourvoiries sur le lac Kipawa dans le secteur nord par leur inspecteur en bâtiment. Le conseil est d'accord pour fournir le ponton, la MRC devra payer l'essence et le chauffeur. La directrice fera donc une demande à la MRC.

Informations :
Il y a eu 45 000 petites truites de mis dans le lac Kipawa la semaine passée par le Ministère de la Faune.
Ces 45 000 truites sont réparties à 3 emplacements où il y des fosses.

Informations :
Marc nous informe sur 2 projets qui pourraient voir le jour au Témiscamingue.
Un projet sur les terres rares à Kipawa et un projet de mine d'or à Belleterre.

2025-05-055
Considérant que nous avons fait l'achat d'un tracteur à pelouse neuf à l'automne 2024;
Considérant que l'autre tracteur à pelouse usagé est à vendre;
Considérant qu'un avis à été donné au Groupe Alerte Laniel pour la vente de ce tracteur;
Considérant qu'une affiche a été posée au bureau municipal pendant plus d'un mois;
Considérant que nous n'avons reçu aucune offre à ce jour sauf celle d'un conseiller;
Considérant que nous avons pris des informations à savoir si un conseiller peut acheter un bien de la municipalité;
Considérant que la MRC nous informe que le Comité municipal de Laniel peut vendre à un conseiller à la condition qu'il y ait une résolution du conseil pour désigner le conseiller pour l'achat;
En conséquence,
Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement
Que le conseil est d'accord pour vendre le tracteur à pelouse usagé à Réal Champagne, conseiller, au montant de 1200$.

Informations :
Le Comité de bricolage nous demande d'investir sur une plate-forme en bois ou en béton pour mettre une vingtaine de totems qu'il a bricolé et peinturé durant l'hiver. Cette plate-forme serait près du pavillon Maurice Denis.
Par manque d'informations, le conseil est d'accord pour que la dg et le président prennent plus d'informations sur les coûts, qu'ils en informent le conseil par courriel à savoir si le projet est accepté ou rejeté.

Informations :
Période de questions de l'assistance :
Aucune assistance

Informations :
Prochaine réunion : mercredi le 25 juin 2025 à 18 h 30

2025-05-056
Levée de l'assemblée
Il est proposé par Serge Sayeur
et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 20 h 30

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg